communauté d´agglomération
www.beaunecoteetsud.com

CHAPITRE 1

RAPPORT TECHNIQUE SUR L'EAU POTABLE

EXERCICE 2022

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BEAUNE COTE ET SUD

SERVICE EAU POTABLE
14 rue Philippe Trinquet –BP 40288 - 21208 BEAUNE
WWW.beaunecoteetsud.com

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ALIMENTATION EN EAU SUR LE TERRITOIRE 3

AVANCEMENT DE LA PROTECTION DES RESSOURCES 4

LA GESTION DU SERVICE DE L'EAU 5

ECHEANCE DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 6

LA QUALITE DE L'EAU 7

ETUDES ET TRAVAUX LANCES OU REALISES EN 2022 9

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES 11

I. QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE EN REGIE 2022 14
SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE D'AUBIGNY LA RONCE 14
SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE D'AUXEY DURESSES 16
SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE DE CHAGNY 18
SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE DE CORMOT-VAUCHIGNON 20
SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE DE MOLINOT 22
SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE DE MONTHELIE-FERME DE MARJOLET 24
SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE DE NANTOUX 26
SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE DE THURY 28
BILAN ANNUEL DE LA REGIE DES EAUX – EAU POTABLE 30

II. QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE EN DSP 2022 31
SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD CONTRAT GLOBAL (39 communes) 31
BILAN ANNUEL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE 41

III. QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DONT LA GESTION A ETE DELEGUEE A UN SYNDICAT 42

ANNEXES 42

PRESENTATION DE L'ALIMENTATION EN EAU SUR LE TERRITOIRE

L'alimentation en eau potable se fait grâce à un certain nombre de sources présentes sur le territoire ainsi que des interconnexions représentées sur la carte ci-jointe :

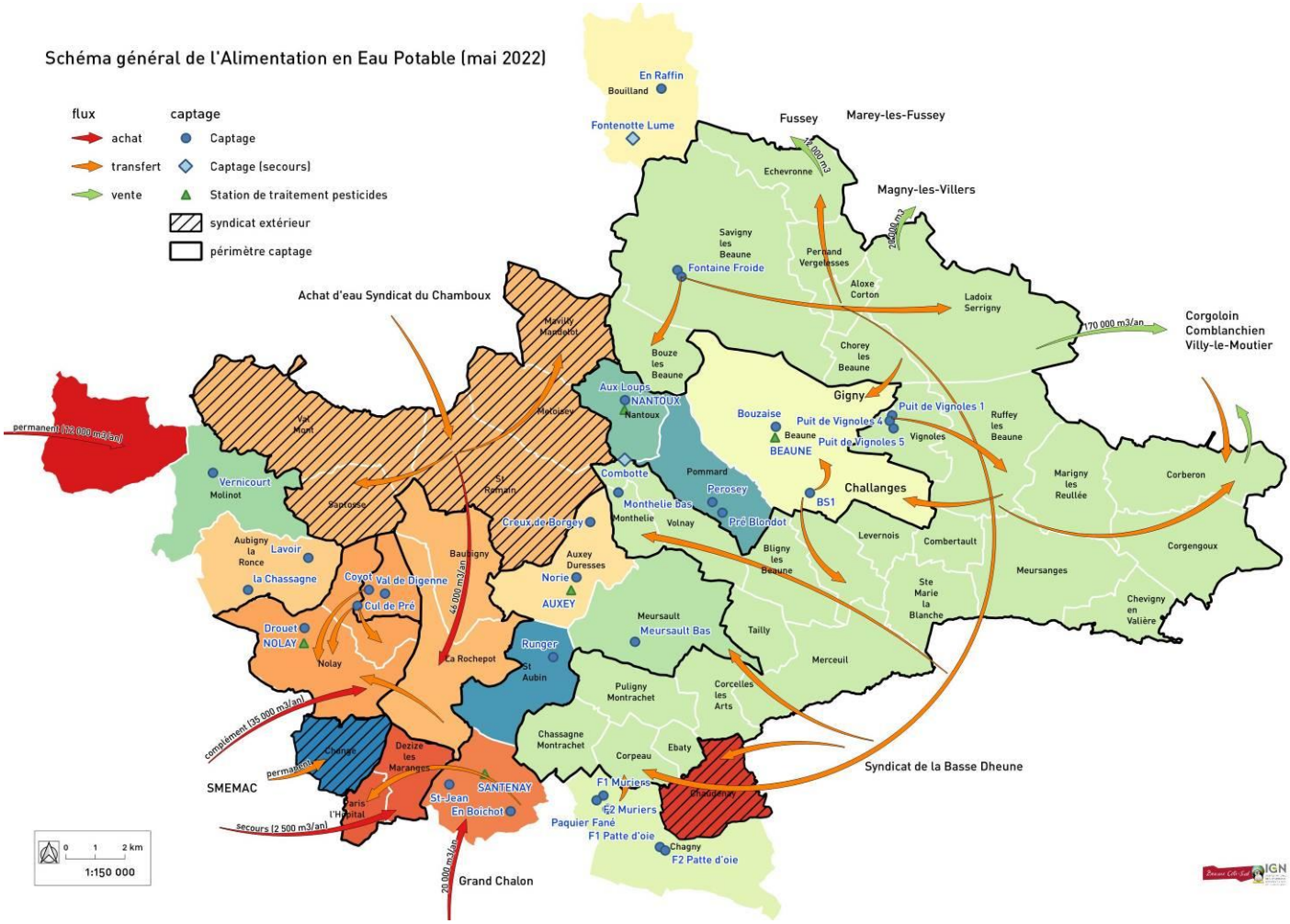

Depuis le 1er janvier 2017, la Commune de CHANGE a intégré la Communauté d'Agglomération. Pour la compétence « eau potable », elle reste membre du SMEMAC (Syndicat de Mutualisation de l'Eau Morvan Autunois Couchois). La Communauté d'Agglomération y siège en représentation-substitution.

Depuis septembre 2019, les puits de captage « BS1 » sont traités par une nouvelle station de traitement qui peut alimenter la Ville de Beaune et les Communes de l'ex-SIVOM Pays Beaunois.

En 2021, la station de traitement d'eau potable de Chagny a été inaugurée.

AVANCEMENT DE LA PROTECTION DES RESSOURCES

La protection des sources utilisées pour l'alimentation en eau potable est indispensable. Pour cela il est nécessaire de mettre en place des périmètres de protection des captages.
Pour la majorité des ressources, les procédures sont réalisées avec l'assistance du Conseil Général de Côte d'Or dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

L'état d'avancement des procédures sur les 37 captages du territoire est repris dans le tableau ci-dessous.

COMMUNES	CAPTAGES	PROCEDURE ACHEVEE	PROCEDURE EN COURS	PROCEDURE A RELANCER	REMARQUES
AUBIGNY LA RONCE	La Chassagne	1			
	Le lavoir	1			
AUXEY DURESSES	Creux de Borgey	1			DUP 15/03/2018
	La Norie	1			DUP 08/11/2019
BEAUNE	Bouzaise	1			
	BS1	1			DUP 02/05/2019
BOUILLAND	En Raffin	1			DUP 29/03/2018
	Fontenotte Lume	1			
CHAGNY	Patte d'oie 1	1			DUP 31/05/2005
	Patte d'oie 2	1			
	Muriers 1	1			
	Muriers 2	1			
	Paquier Fané	1			
MOLINOT	Vernicourt		1		Etude démarrée
MONTHELIE	Monthelie Bas		1		Rapport hydrogéologue réalisé
	Marjolet	1			
MEURSAULT	Meursault Bas	1			DUP 15/03/2018
NANTOUX	Combotte/fontaine aux Loups	1			DUP 25/03/2018
	Puits sous la Roche	1			
NOLAY	Drouet	1			DUP 2013
	Les prés	1			DUP 2013
	Coyot	1			DUP 2013
NOLAY/CORMOT	Cul de pré	1			DUP 2013
PAYS BEAUNOIS	Fontaine du Garde		1		Démarré fin 2016, étude hydrogéologique en cours
	Pissevieille		1		
	Coignière		1		
	Grand Champy		1		
	Petit Champy		1		
	P1	1			DUP du 08/11/2019
	P4	1			DUP du 08/11/2019
	P5	1			DUP du 08/11/2019
POMMARD	Pérosey	1			
	Pré Blondot	1			
SAINT AUBIN	Rungey	1			DUP 02/11/2018
SANTENAY	En Boichot	1			
	Saint Jean	1			DUP 13/04/2017
VAUCHIGNON	Val de Digenne	1			
TOTAL		**30**	**7**	**0**	Les 7 captages correspondent à 3 procédures en cours

LA GESTION DU SERVICE DE L'EAU

La gestion de l'eau (production, distribution) est variable selon les communes.

2 modes de gestions existent sur le territoire de l'agglomération :

- Régie : gestion directe par le personnel de la Régie des Eaux, basée à Chagny.
- Délégation de Service Public : Entreprises privées (VEOLIA EAU, SAUR, LYONNAISE DES EAUX)

Pour 7 communes, la Communauté d'Agglomération ne gère pas directement le service de l'eau, elle est en représentation-substitution au niveau des Syndicats. Ces Syndicats ont choisi de déléguer cette gestion à des entreprises privées.

La carte ci-dessous représente, selon les communes, les modes de gestion :

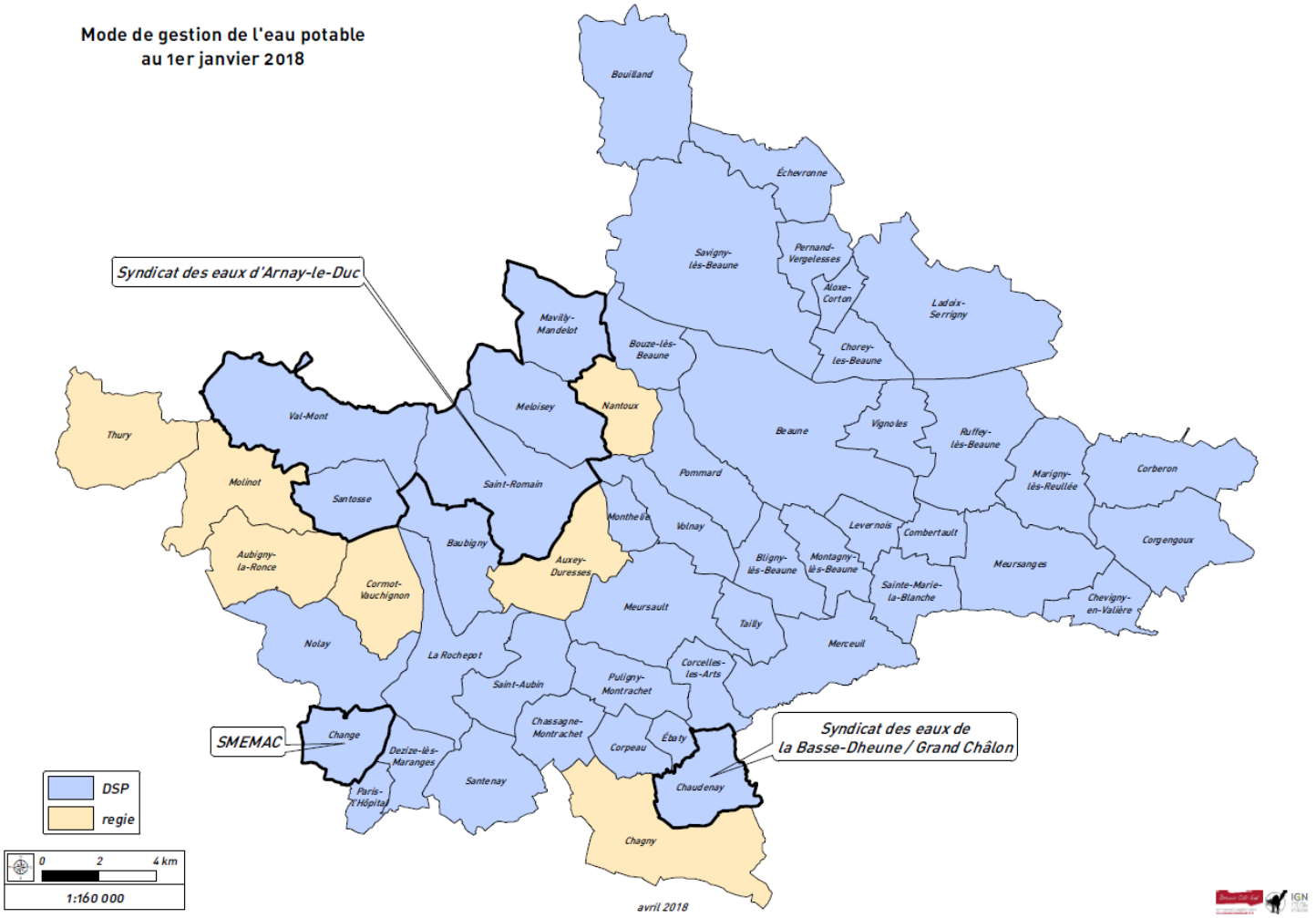

ECHEANCE DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La carte ci-dessous indique les échéances de contrats en cours pour les communes en Délégation de Service Public :

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a conduit une réflexion globale sur les communes gérées en délégation de service public sur l'ensemble du territoire.

Le contrat actuel de Délégation de Service Public (DSP) regroupant l'ensemble des communes gérées en DSP (au nombre de 39), a pris effet au 1er janvier 2018. Une intégration progressive de 4 communes a été réalisée en 2020 et 2021 (cf. carte ci-dessous).

C'est la société VEOLIA EAU qui a été retenue. Elle assurera la gestion de l'eau potable sur le secteur affermé durant 12 ans soit jusqu'au 31 décembre 2029

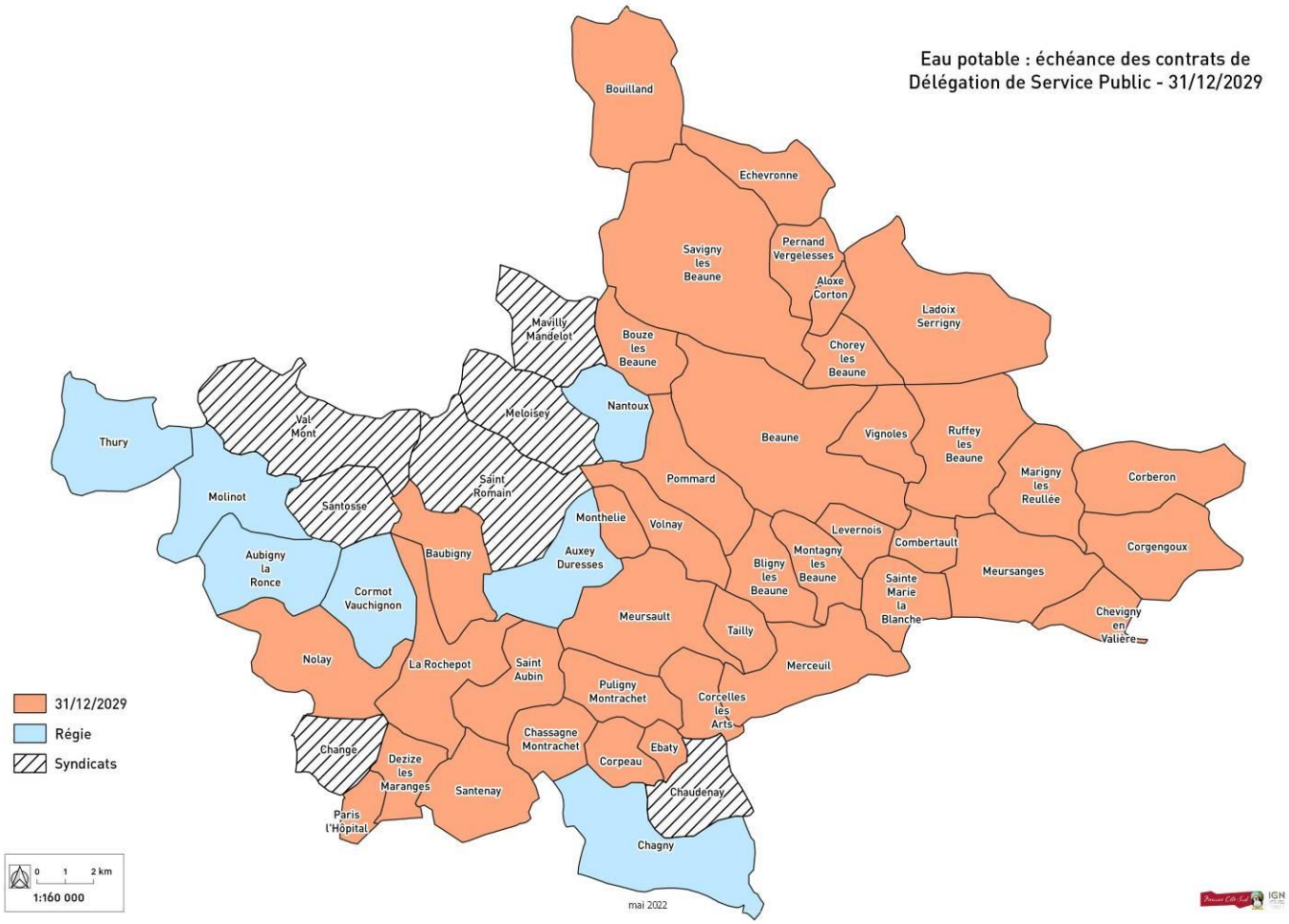

LA QUALITE DE L'EAU

- **Pesticides**

Suite à la nouvelle Directive Européenne sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine(EDCH), entrée en vigueur le 12 janvier 2021, les ARS réalisent des prélèvements pour déceler, entre autres molécules, la présence de métabolites de pesticides. A ce jour, ces molécules ont été détectées sur les zones de Santenay, les forages de Vignoles, la Bouzaize et BS1. Seuls les forages de Vignoles sont dépourvus de traitement pérenne.

Seuls les secteurs de Bouilland et de Nolay, présentent des métabolites dits "non pertinents " avec du Diméthachlore CGA 369873 dont les valeurs ont atteint respectivement 0.076 et 0.069 µg/L (seuil = 0.9µg/L).

La présence de métabolites de pesticides ainsi que de pesticides sont connus dans les ressources de Beaune et Santenay. Un traitement est mis en place avec un renouvellement régulier des CAG. Des analyses de contrôles annuels en sortie immédiate des charbons sont réalisées pour définir les besoins en renouvellement.

Pour la première fois cette année, la concentration en atrazine déséthyl déisopropyl a atteint les 0,12 µg/L en eau brute au puits 1 de Vignoles le 23/08/22, jusqu'alors toujours inférieur à 0,1µg/L.

Des traces de désethylterbuméton ont été trouvées sur Meursault et Puligny Montrachet les 11 et 16/11/22 juste avant le renouvellement du CAG des 2 filtres de BS1 réalisé le 23/11/22.

- **Problématique Anthraquinone**

De l'anthraquinone a été détectée sur plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération.
Des investigations ont été lancées par Veolia. Des échanges ont eu lieu avec les services de l'Etat.
La CABCS a intégré cette problématique dans le schéma directeur.

- **Forages de Vignoles**

Il a été constaté en 2020, une dégradation de la qualité de l'eau sur les 3 forages de Vignoles : présence de pesticides sur les 3 forages de Vignoles.

Les concentrations en pesticides sur le forage P4 sont supérieures à la limite de qualité.

Depuis 2019, une unité mobile de traitement de traitement des pesticides a été installée sur le forage 4.

Dans le projet d'avenant évoqué plus haut, nous proposons la construction de traitements pérennes sur les forages P1, P4 et P5.

- **Problématique CVM aux Menaults (commune de Nolay)**

Il n'y a pas eu de dépassements de CVM en 2022. Des purges régulières sont réalisées pour supprimer les CVM dans l'eau. L'ARS nous a rappelé que les purges ne sont qu'un moyen transitoire en l'attente du ; renouvellement du PVC.

Pour éviter ces purges, des travaux ont été proposés à la collectivité afin d'alimenter Les Menaults depuis la nouvelle canalisation d'achat d'eau du SMEMAC route de Couches, et Bertaux directement depuis Nolay en prolongeant le tronçon rue de la Brasserie. Les nouveaux tronçons seraient posés en PEHD. Des robinets de purge seraient réalisés, afin de continuer les purges régulièrement sur le réseau partiellement en PVC.

- **Problématique turbidité (Commune de Nolay)**

Des dépassements de la turbidité au niveau des installations de production sont constatés aussi bien au réservoir de Cormot (alimentation Nolay Bourg) qu'à l'usine de Drouet (Alimentation Hameau de Saigey).
A noter cependant que les analyses réalisées en distribution sont conformes pour l'année 2022.

- **USINES DE TRAITEMENT**

Usine de la Bouzaize : La pompe 1 d'eau traitée a été renouvelée en 2022.
Les travaux pour assurer le fonctionnement de l'usine de la Bouzaize en période d'étiage ont été réalisés. Ces travaux permettent à l'usine de pouvoir fonctionner à des débits inférieurs à ses débits nominaux, à savoir 250 ou 500 m3/h. Pour cela, 2 pompes supplémentaires ont été installées et permettent de faire circuler de l'eau décarbonatée et non plus de l'eau brute dans le réacteur de décarbonatation.

ETUDES ET TRAVAUX LANCES OU REALISES EN 2022

<u>Principales opérations</u> réalisées ou démarrées en 2022 :

- **Approbation du Schéma Directeur d'Eau Potable** (SDAEP) sur le périmètre de la CABCS compte tenu du contexte sécheresse et évolution du territoire de la collectivité.

Linéaire total des conduites prioritaires à renouveler

266.8 km (37%)

Sur les secteurs régie et affermage

La collectivité prend l'option d'un taux de renouvellement de :

1,10 % soit 7,8 km/an soit 2,7 M€ / an

<u>Communes en Régie :</u>

	OPERATIONS	MONTANT EN €HT
CHAGNY	Renouvellement réseau de la Maladière avec passage sous canal (620 ml) et avenue Générél de Gaulle (95 ml)	128 000

<u>Communes en DSP</u> :

	OPERATIONS	MONTANT EN €HT
CORBERON	Renouvellement réseau et bouclage rue des mages et RD 23 (270 ml)	97 000
MARIGNY LES REULLEE	Renouvellement réseau route de Corgengoux (80 ml)	38 000
MEURSAULT	Renouvellement du réseau rue de la Goutte d'Or (200ml)	82 000
PULIGNY - MONTRACHET	Renouvellement réseau rue Drouhin (270ml) et rue derrière le château (180 ml)	162 000
CHASSAGNE - MONTRACHET	Renouvellement rue des carrières et rue du Nord (280 ml)	99 000
LIAISON PERNAND - ECHEVRONNE	Renouvellement conduite alimentation Echevronne (1ere tranche) 800 ml	90 000
POMMARD	Renouvellement réseau rue du Parc et rue de l'Argilière (250 ml)	62 000
VIGNOLES	Renouvellement réseau rue du Colombier et rue de l'église (260 ml)	77 000

Au total ce sont un peu plus de 3.3 kilomètres de réseaux qui ont été renouvelés en 2022 (soit 0.46% du linéaire total hors branchements)

- **Mise en place d'une unité mobile de traitement d'eau potable sur le puits 4 de Vignoles**

Cette unité mobile de traitement a permis de maintenir la sécurisation de l'alimentation en eau d'une grande partie du territoire compte tenu de la teneur en pesticides sur ce puits.

Cette unité a été opérationnelle de juillet à octobre 2022 pour pallier les ressources faibles des sources de Savigny pour alimenter les communes de l'ex-SIVOM du pays Beaunois .

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Voici une sélection non-exhaustive des évolutions réglementaires de l'année les plus marquantes. Ces propos tirés notamment du RAD Eau potable font l'objet de commentaires en annexe de ce dernier.

Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité

En sus de la hausse conséquente des prix de l'énergie, au cours des prochains hivers, des coupures de gaz et d'électricité sont susceptibles d'affecter les services d'eau et d'assainissement, activités ne relevant pas des services prioritaires prévus par l'arrêté du 5 juillet 1990.

Le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022, l'instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022 et circulaire du Premier Ministre en date du 30 novembre 2022 sont venus préciser les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée. Il est notamment souligné la nécessité de mobiliser les gestionnaires de services publics d'eau et d'assainissement afin d'anticiper l'impact du délestage sur leurs services.

Résilience des territoires et des réseaux

En application de la loi du 22 août 2021 "climat et résilience", le décret 2022-1077 du 28 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise le champ d'application du dispositif prévu à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure visant à améliorer la résilience des réseaux aux risques naturels, de même que les prescriptions pouvant être faites par les préfets dans ce cadre.

Les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) situés dans les territoires présentant une exposition à un risque naturel important peuvent ainsi être enjoints par arrêté préfectoral à établir certains documents afin d'anticiper la gestion en cas de crise et favoriser un retour rapide à la normale.

Le décret du 2022-907 du 20 juin 2022 (JO du 21 juin 2022) et le décret 2022-1532 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) ont précisé l'obligation et les modalités de réalisation et de mise en œuvre des plans communaux (PCS)

Verdissement de la commande publique

Pris en application de la loi "climat et résilience" d'août 2021, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 (JO du 3 mai 2022) portant diverses modifications du code de la commande publique vise au "verdissement de la commande publique". Il prévoit pour les marchés et concessions dont l'avis d'appel public à concurrence ou la consultation est lancé à compter du 21 août 2026 :

- la suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix (le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre),

- et la description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.

Le décret prévoit par ailleurs pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024 :

- un abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) à 50 millions d'euros,
- et de nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail national de données ouvertes.

Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)

La loi 3DS (Loi n° 2022-217 du 21 février 2022) entend favoriser l'association des communes et le maintien des syndicats infra-communautaires à la gouvernance des compétences "eau" et "assainissement". Cette loi vient notamment préciser :

- les modalités du maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d'ici à 2026, sauf délibération contraire.
- la création de nouvelles exceptions à l'interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI.

La loi 3DS fait l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.

La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est transposée : vers toujours plus de qualité et de services pour l'eau potable !

La directive (2020/2184 du 16 décembre 2020) actualise celle de 1998. Elle "revalorise l'eau du robinet" au travers de plusieurs évolutions majeures :

1. Elle exige de donner une information plus complète aux consommateurs sur la qualité de l'eau potable ;

2. Elle renforce les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur huit nouvelles substances, à savoir, le Bisphénol A, l'Uranium, les composés perfluorés (ou PFAS), les acides Haloacétiques, les chlorates, les chlorites, le nonylphénol et la béta estradiol ;

3. Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau, et la compréhension de leur vulnérabilité ;

4. Elle vise à garantir l'accès à l'eau pour tous, notamment pour les populations vulnérables (sans abris, réfugiés, squats…),

Cette directive a été transposée en droit français à la toute fin de l'année 2022 à travers une ordonnance, deux décrets et une quinzaine d'arrêtés.

Nombre des dispositions de ces nouveaux textes entreront en vigueur au cours des cinq prochaines années et sont porteuses de nouvelles obligations et responsabilités pour les services d'eau.

L'évolution majeure du nouveau cadre réglementaire réside dans la mise en œuvre, sous la responsabilité de la PRPDE (la Collectivité), d'une gestion résolument préventive des risques sanitaires.
Ainsi, à travers un nouvel arrêté dédié, la PRPDE (la collectivité) est responsable de la surveillance de la qualité de l'eau, complémentaire du contrôle sanitaire de l'ARS et conforme au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), intégrant des paramètres susceptibles de faire apparaître des risques émergents.
Ce nouveau cadre réglementaire fait l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.
Cette nouvelle réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service d'eau.

Métabolites de pesticides : des nouveaux critères de gestion qui évoluent !

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de l'instruction de décembre 2020, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement a conduit dès 2021 à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.
Durant l'année 2022, face à cette détection de plus en plus fréquente, les autorités sanitaires ont précisé les modalités de gestion initialement prévues dans l'instruction de décembre 2020.
Ainsi, après avoir saisi le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), dans son instruction du 24 mai 2022, la DGS a modifié les modalités de gestion des métabolites ne disposant pas de valeur sanitaire définie par l'Anses en préconisant aux ARS d'appliquer alors les valeurs sanitaires établies par l'agence fédérale pour l'environnement allemande (UBA).
Se fondant sur de nouvelles études, dans deux avis publiés le 30 septembre 2022, l'Anses a déclassé comme « non-pertinents » deux métabolites du S-métolachlore, à savoir, le NOA Métolachlore et l'ESA Métolachlore, ce dernier étant fréquemment observé dans les ressources en eau et les eaux produites au-delà des normes réglementaires. Dans ses avis du 30 septembre 2022, l'Anses mentionne toutefois l'évaluation européenne en cours du caractère perturbateur endocrinien du S-Métalochlore susceptible de la conduire à reclasser de nouveau comme « pertinents » ces deux métabolites.
Pour les seuls métabolites non-pertinents, l'arrêté du 30 décembre 2022 (JO du 31 décembre 2022) modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine fixe la valeur indicative de 0,9 µg/L comme seuil à partir duquel un plan d'action préventif sur la zone de captage est nécessaire. Ce faisant, cet arrêté abroge les modalités de gestion prévues, pour les métabolites non-pertinents, dans l'instruction du 18 décembre 2020.
Cette situation nouvelle est susceptible d'évoluer de nouveau au cours des prochains mois. En effet, les progrès des techniques d'analyse de l'eau conjugués à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et à l'application du principe de précaution constituent désormais des facteurs pouvant impacter très directement les services d'eau dans leur gestion des métabolites de pesticides.
Dans ce contexte évolutif, vos interlocuteurs Veolia sont à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les moyens d'action visant à garantir la qualité du service pour l'ensemble des abonnés de votre service.

Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

Le réseau filaire cuivre en France a connu son véritable essor au début des années 1970. Dans un premier temps réservé à la téléphonie fixe, il a également porté la naissance de l'internet haut débit avec l'ADSL. Désormais moins adapté aux usages des Français, le cuivre est de plus en plus concurrencé par la fibre optique, plus performante, moins énergivore, et surtout moins sensible aux aléas météorologiques. Le numérique s'installe durablement dans notre paysage.

A partir de 2023, Orange commencera à démonter les infrastructures RTC par plaques.

Impact sur les installations d'eau
Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC ou des lignes internet de type IP gérés par les opérateurs télécom.
Les services RTC et xDSL seront progressivement fermés.
A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, les ouvrages d'eau potable ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau dans un réservoir, ou d'un débordement du réseau d'eaux usées sur la voie publique.
Il est nécessaire d'anticiper en menant les actions suivantes :

- Diagnostic sur les installations et plan d'action
- Renouvellement des installations impactées afin d'utiliser le mode de transfert IP
- Traitement de l'obsolescence et montée en gamme des télétransmetteurs
- Baisse du coût de l'abonnement et des communications

I. QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE EN REGIE 2022

Les rendements sont donnés par rapports aux volumes consommés (vendus, service, sans comptage) par rapport aux volumes produits

SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE D'AUBIGNY LA RONCE

1. DONNEES DU SERVICE

Type de gestion : **Régie**

	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre d'habitants desservis	173	172	168	-2.32 pts
Nombre d'abonnés	114	116	106	-8.62

2. PRODUCTION /TRAITEMENT/DISTRIBUTION

Nature des ressources : **Source du Lavoir et Source de la Chassagne**

Patrimoine :

2 Installations de production
1 réservoir de 200 m3
Un réseau sur groupe de surpression + 1 abonné sur surpresseur

Type de traitement : **chloration**

	2020		2021		2022		N/N-1 (%)	
	Aubigny	Chassagne	Aubigny	Chassagne	Aubigny	Chassagne	Aubigny	Chassagne
Volumes prélevés (m3)	9 540	2 726	8500	1713	8 735	1 530	+2.76%	-10.68
Volumes achetés	0		0		0		0	
Volumes vendus aux abonnés	10 877		10 101		9958		-0.98 pts	
Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable	0		0		0		0	
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	7.3		7,3		7.3		0	
Rendement du réseau [P104.3]%	91.2 (moyenne sur les 2 sources)		92.5 moyenne sur les 2 sources)		92.2 moyenne sur les 2 sources)		-0.3 points	
Nombre de fuites réparées (avec terrassement)	0	1	0	1	0	0	0	0
Synoptique récent des réseaux	Oui		Oui		Oui		/	

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

REFERENCE	INDICATEUR	PRODUCTEUR	2020		2021		2022		N/N-1 (%)	
QUALITE DU SERVICE A L'USAGER			Aub.	Chass.	Aub.	Chass.	Aub.	Chass.	Aub.	Chass.
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (%)	ARS	100	100	100	100	100	100	0	0
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (%)	ARS	100	100	50	100	100	100	+100 %	0

[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)	Collectivité	0	8.77	8.62	0	0	0	/	0
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	Collectivité	100	100	100	100	100	100	0	0
[P155.1]	Taux de réclamations (u/1000 abonnés)	Collectivité	8.77		0.001		0		0	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	Collectivité	/	/	/	/	/		/	
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité	/	/	/	/	/		/	
GESTION FINANCIER ET PATRIMONIALE										
[P103.2B]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	90	90	91	91	101	101	+10	+10
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Collectivité	7.81		3.24		2.78		-0.46 pts	
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE										
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution (%)	Collectivité	91.2*		92.5*		92.2*		0.3 pts	
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	Collectivité	0.4		0.3		0.3		0	
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/jour/km)	Collectivité	0.4		0.3		0.3		0	
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	ARS	80		80		80		0	

**rendement moyen des unités de distribution, déclaration service eau France*

4. AMELIORATION DU SERVICE

Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service :

-connexion La Chassagne / Bourg suivant SDAEP

-renouvellement du réseau de la Chassagne tranche 3 + rue des Tonneliers et de la Sarrée

-Recherche d'une source complémentaire suivant SDAEP

SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE D'AUXEY DURESSES

1. DONNEES DU SERVICE

Type de gestion : **Régie**

	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre d'habitants desservis	312	309	297	-0
Nombre d'abonnés	215	218	204	-6.42

2. PRODUCTION /TRAITEMENT/DISTRIBUTION

Nature des ressources : **Sources du creux de Borgey et de la Norie**

Patrimoine :

2 installations de production
2 réservoirs (75 m3 et 50 m3)

Type de traitement : **désinfection manuelle remplacée par une désinfection UV automatique mi-avril 2008**
Traitement par charbon actifs sur la source de la Norie

	2020		2021		2022		N/N-1 (%)	
	Creux Borgey	Creux Borgey	Creux Borgey	La Norie	Creux Borgey	La Norie	Creux Borgey	La Norie
Volumes prélevés (m3)	15 434	12 079	12 079	4 244	14 086	4 371	+16.51	+2.99
Volumes achetés	0	0	0	0	0	0	0	0
Volumes vendus aux abonnés	11 874	11 055	11 055	5 720	16 135		-3.82	
Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable	0	0	0	0	0	0	0	0
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9.9	9.9	9.9	2.9	9.9	2.9	0	0
Rendement du réseau [P104.3]	89.9		91.7		89.5		-2.2 pts	
Nombre de fuites réparées (avec terrassement)	0	0	0	0	0	0	0	0
Synoptique récent des réseaux	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	/	/

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

REF	INDICATEUR	PRODUCTEUR	2020		2021		2022		N/N-1 (%)
QUALITE DU SERVICE A L'USAGER			Creux Borgey	La Norie	Creux Borgey	La Norie	Creux Borgey	La Norie	
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (%)	ARS	100	100	100	100	100	100	0
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (%)	ARS	100	100	100	100	100	100	0
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)	Collectivité	0		0		0		0
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	Collectivité	100		100		100		/
[P155.1]	Taux de réclamations (u/1000 abonnés)	Collectivité	0		0		0		0

[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	Collectivité	/		/		/		/	
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité	/		/		/		/	
GESTION FINANCIER ET PATRIMONIALE									Creux Borgey	La Norie
[P103.2B]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	80	80	90	90	91	91	0	0
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Collectivité	0	0	0	0	0	0	0	0
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE										
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution (%)	Collectivité	89.9%*		91.7*		89.5*		-2.2 pts	
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	Collectivité	0.4		0.3		0.4		+33	
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/jour/km)	Collectivité	0.4		0.3		0.4		+33	
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	ARS	80	80	80	80	80	80	0	0

**rendement moyen des unités de distribution, déclaration service eau France*

4. AMELIORATION DU SERVICE

Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service :

-Programme pluriannuel de reconquête du milieu naturel pour la protection de la source du Creux de Borgey : Etude du bassin d'alimentation du captage
-travaux de protection de la source du Creux de Borgey (dévoiement des eaux de ruissellement)
-travaux de renouvellement conjoint avec le projet de pose du réseau d'assainissement
-sécurisation du PPI de la source de la Norie

Périmètre immédiat clôturé AUXEY Bourg

AUXEY Melin réservoir et traitement charbon

SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE DE CHAGNY

1. DONNEES DU SERVICE

Type de gestion : **régie**

	2020	2021	**2022**	**N/N-1 (%)**
Nombre d'habitants desservis	5 612	5 608	5 528	-1.43
Nombre d'abonnés	2 692	2 712	2711	-0.04

2. PRODUCTION /TRAITEMENT/DISTRIBUTION

Nature des ressources :

Forages de la Patte d'oie
Forages des Muriers
Forages du Paquier Fané

Patrimoine :

5 installations de production
2 réservoirs (2 x 500 m3 + 1000 m3)

Type de traitement : **charbon actif et chlore gazeux + équilibre calco carbonique par soude**

	2020	2021	**2022**	**N/N-1 (%)**
Volumes prélevés (m3)	453 224	413 480	431 271	+4.3
Volumes achetés	0	0	0	0
Volumes vendus aux abonnés	371 718	307 032	334 054	+8.8
Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable (1)	6 328	9 351	8 253	-11.74
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	61.5	61.5	61.5	0
Rendement du réseau [P104.3]	85.7	93.2	86.16**	-7.04
Nombre de fuites* réparées (avec terrassement)	6	6	10	+66.7
Synoptique récent des réseaux	Oui (papier + informatique)	Oui (papier + informatique)	Oui (papier + informatique)	/

**sur réseau (hors branchements)*
*** rendement suivant valeur volumes relevés*
(1) Vente d'eau au syndicat des eaux de la Basse Dheune – Hameau de Créteuil Haut à CHAUDENAY

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

REFERENCE	INDICATEUR	PRODUCTEUR	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
QUALITE DU SERVICE A L'USAGER						
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (%)	ARS	100	100	100	0
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (%)***	ARS	100	100	100	0
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)	Collectivité	2.24	0.74	3.69	+2.95 pts

[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	Collectivité	100	100	100	0
[P155.1]	Taux de réclamations (u/1000 abonnés)	Collectivité	0.75	0.71	0	/
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	Collectivité	/	/	/	/
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité	Service finances	Service finances	Service finances	0
**y compris les demandes de dégrèvement*						
GESTION FINANCIER ET PATRIMONIALE						
[P103.2B]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	91	93	98	+5 pts
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Collectivité	1.62	0.91	1.03	+0.12 pts
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE						
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution (%)	Collectivité	85.7	93.1	86.16**	-7.04
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	Collectivité	2.8	1.2	2.7	+1.5 pts
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/jour/km)	Collectivité	2.6	1.2	2.5	+1.4 pts
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	ARS	80	80	80	0

*** rendement suivant valeur volumes relevés*

4. AMELIORATION DU SERVICE

-Renouvellement des réseaux en ciment composite
-Etude Bassin d'Alimentation de Captage (étude hydrogéologique en cours)

SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE DE CORMOT-VAUCHIGNON

1. DONNEES DU SERVICE

Type de gestion : **Régie**

	2020	2021	**2022**	**N/N-1 (%)**
Nombre d'habitants desservis	220	223	219	-1.80
Nombre d'abonnés	156	156	154	-1.28

Regroupement de communes au 1er janvier 2017 : Cormot le Grand et Vauchignon204

2. PRODUCTION /TRAITEMENT/DISTRIBUTION

Nature des ressources : Cormot le Grand et Cormot le Petit : **source Cul de Pré (sur la commune de Vauchignon, propriété de Nolay)**
Vauchignon **: Source du Val de Digenne**

Patrimoine :
2 installations **de production**
2 réservoirs : 50 m3

Type de traitement : **chloration**

	2020		**2021**		**2022**		**N/N-1 (%)**	
	Cul de Pré	**Cul de Pré**	**Val de Digenne**	**Val de Digenne**	**Cul de Pré**	**Val de Digenne**	**Cul de Pré**	**Val de Digenne**
Volumes prélevés (m3)	8 969	3 866	6 005	3 552	7 165	3 259	+19.32	-8.25
Volumes achetés	0	0	0	0	0	0	0	0
Volumes vendus aux abonnés	6 917	3 068	6 695	2 980	6 743	2 958	+0.72	-0.74
Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable	0	0	0	0	0	0	0	0
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	3	3	2	2	3	2	0	0
Rendement du réseau [P104.3]	95.6		89.9		95.5		+5.6 pts	
Nombre de fuites réparées (avec terrassement)	0	0	1	0	0	0	-100	0
Synoptique récent des réseaux	oui	oui	oui	oui	oui	oui	/	/

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

REF	INDICATEUR	PRODUCTEUR	2020		2021		2022		N/N-1 (%)	
QUALITE DU SERVICE A L'USAGER			Cul de Pré	Val de Digenne	Cul de Pré	Val de Digenne	Cul de Pré	Val de Digenne	Cul de Pré	Val de Digenne
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (%)	ARS	100	100	100	100	100	100	0	0
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (%)	ARS	100	100	77.8	100	100	100	-22.8	0
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)	Collectivité	0	0	6.41		0		/	
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	Collectivité	100	100	100	100	100		0	
[P155.1]	Taux de réclamations (u/1000 abonnés)	Collectivité	0	0	0	0	0		0	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	Collectivité	/	/	/	/	/		/	
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité	/	/	/	/	/		/	
GESTION FINANCIER ET PATRIMONIALE										
[P103.2B]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	91		91		96		+5 pts	
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité	0.91		0.91		1.28		+0.37 pts	
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE										
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution (%)	Collectivité	95.6		89.9		95.5		+ 5.6 pts	
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	Collectivité	0.2		0.4		0.4		0	
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/jour/km)	Collectivité	0.2		0.4		0.3		-25	
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	ARS	Sans objet (sources NOLAY)	80	Sans objet (sources NOLAY)	80	Sans objet (sources NOLAY)	80	/	/

4. AMELIORATION DU SERVICE

-Renouvellement des canalisations internes des réservoirs de Cormot et Vauchignon
-Sécurisation du hameau de Vauchignon (maillage)
-Renouvellement du réseau sortie réservoir CORMOT et devoiement conduite dans vignes

SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE DE MOLINOT

1. DONNEES DU SERVICE

Type de gestion : **Régie**

	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre d'habitants desservis	166	164	160	-2.44
Nombre d'abonnés	160	160	157	-1.87

2. PRODUCTION /TRAITEMENT/DISTRIBUTION

Nature des ressources : **source de Vernicourt**

Patrimoine :

1 installation de production
2 réservoirs (2x200 m3)

Type de traitement : **chloration**

	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes prélevés (m3)	14 935	14 016	14 154	+0.99
Volumes achetés	0	0	0	0
Volumes vendus aux abonnés	13 570	12 429	13 661	+9.91
Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable	0	0	0	0
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	5.6	5.6	5.6	0
Rendement du réseau [P104.3]%	91.2	90.1	91.7	+1.6 pts
Nombre de fuites réparées (avec terrassement)	4	0	0	/
Synoptique récent des réseaux	Oui	oui	oui	/

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

REFERENCE	INDICATEUR	PRODUCTEUR	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
QUALITE DU SERVICE A L'USAGER						
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (%)	ARS	100	100	100	0
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (%)	ARS	100	83.3	100	+ 16.7 pts
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)	Collectivité	0	0	0	0
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	Collectivité	100	100	100	0
[P155.1]	Taux de réclamations (u/1000 abonnés)	Collectivité	0	6.25	0	/
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	Collectivité	/	/	/	/

[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité	/	/	/	/
GESTION FINANCIER ET PATRIMONIALE						
[P103.2B]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	81	81	81	0
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable %	Collectivité	0.75	0	0	/
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE						
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution (%)	Collectivité	91.2	90.1	91.7	+1.6 pts
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	Collectivité	0.7	0.7	0.6	0.1
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/jour/km)	Collectivité	0.7	0.7	0.6	+16.7
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	ARS	40	50	50	0

4. AMELIORATION DU SERVICE

- **Mise en place de la procédure de DUP et définition les périmètres de captages (lancée en 2017)**
- **Recherche d'une source supplémentaire**

SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE DE MONTHELIE-FERME DE MARJOLET

1. DONNEES DU SERVICE

Nombre d'habitants desservis: **aucun**
Nombre de clients : **1**
Type de gestion : **Régie pour seulement un abonné**

	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre d'habitants desservis	néant	5	5	0
Nombre d'abonnés	1	1	1	0

2. PRODUCTION /TRAITEMENT/DISTRIBUTION

Nature des ressources : **forage de la Ferme du Marjolet**

Patrimoine :

1 installation de production
Groupe de surpression

Type de traitement : **chloration**

	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes prélevés (m3) (1)	394	196	325	+65.82
Volumes achetés	0	0	0	0
Volumes vendus aux abonnés (2)	394	203	252	+24.14
Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable	0	0	0	0
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	0.02	0.02	0.02	0
Rendement du réseau [P104.3]	100	100	80.61	-19.39
Nombre de fuites réparées (avec terrassement)	0	0	0	0
Synoptique récent des réseaux	Simple branchement	Simple branchement	Simple branchement	/

(1) Comptage réalisé au niveau du compteur situé en amont de la bâche
(2) Comptage réalisé au niveau du nouveau compteur installé en aval de la bâche (facturation)
**étanchéité de la bâche réalisé le dernier trimestre 2015*

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

REFERENCE	INDICATEUR	PRODUCTEUR	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
QUALITE DU SERVICE A L'USAGER						
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (%)	ARS	100	100	100	0
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (%)	ARS	100	100	100	0
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)	Collectivité	0	0	0	0
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	Collectivité	100	100	100	0
[P155.1]	Taux de réclamations (u/1000 abonnés)	Collectivité	0	0	0	0
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	Collectivité	/	/	/	/
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité	/	/	/	/
GESTION FINANCIER ET PATRIMONIALE						
[P103.2B]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	100	100	100	0
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité	1 seul branchement	1 seul branchement	1 seul branchement	/
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE						
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution (%)	Collectivité	100	100	80.61	-19.39
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	Collectivité	/	/	/	/
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/jour/km)	Collectivité	néant	néant	néant	/
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	ARS	60	60	60	0

4. AMELIORATION DU SERVICE

Rénovation à long terme de la station de pompage (bâtiment et armoire électrique)

SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE DE NANTOUX

1. DONNEES DU SERVICE

Type de gestion : **Régie**

	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre d'habitants desservis	172	171	166	-2.92
Nombre d'abonnés	111	113	110	-2.65

2. PRODUCTION /TRAITEMENT/DISTRIBUTION

Nature des ressources :

Source de la Combotte (en secours)
2 forages « Sous la Roche »

Patrimoine :

1 installation de production
2 réservoirs (200 m3 + 50 m3 en secours)

Type de traitement : **chloration + traitement pesticides au niveau du forage (charbon actif)**

	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes prélevés (m3)	9 462	10 292	10 294	+0.02
Volumes achetés	0	0	0	0
Volumes vendus aux abonnés	9 135	8 812	9 067	+2.89
Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable	0	0	0	0
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	4	4	4	0
Rendement du réseau [P104.3]	96.5	96.1	90.81	-5.29 pts
Nombre de fuites réparées (avec terrassement)	0	0	0	0
Synoptique récent des réseaux	oui	oui	oui	/

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

REFERENCE	INDICATEUR	PRODUCTEUR	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
QUALITE DU SERVICE A L'USAGER						
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (%)	ARS	100	100	100	0

[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (%)	ARS	100	100	100	0
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)	Collectivité	0	0	0	0
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	Collectivité	100	100	100	0
[P155.1]	Taux de réclamations (u/1000 abonnés)	Collectivité	0	17.7	0	/
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	Collectivité	/	/	/	/
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité	/	/	/	/
GESTION FINANCIER ET PATRIMONIALE						
[P103.2B]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	60	85	95	10 pts
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité	2.85	2.25	1.5	-0.75 pts
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE						
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution (%)	Collectivité	96.5	96.1	90.81	-0.4
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	Collectivité	0.2	0.3	0.8	+0.5
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/jour/km)	Collectivité	0.2	0.3	0.6	+0.3
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	ARS	80	80	80	0

4. AMELIORATION DU SERVICE

Service performant à maintenir en l'état (renouvellement, maintenance…).
Renouvellement des dernières antennes en post 2025

SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE DE THURY

1. DONNEES DU SERVICE

Type de gestion : **régie**

	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre d'habitants desservis	262	262	254	-3.05
Nombre d'abonnés	195	196	190	-3.06

2. PRODUCTION /TRAITEMENT/DISTRIBUTION

Nature des ressources : **Commune d'EPINAC - eau de surface (barrage du Pont du Roi, St Emiland)**

Patrimoine :

Installations de potabilisation : SMEMAC + complément de chloration : Régie des Eaux
2 réservoirs (2x200 m3)

Type de traitement : **chloration relais**

	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes prélevés (m3)	Néant			
Volumes achetés (mis en production)	12 543	13 934	12 970	-6.92
Volumes vendus aux abonnés	10 155	10 881	10 746	-1.24
Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable	0	0	0	0
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	6.5	6.5	6.5	0
Rendement du réseau [P104.3]	88.4	84	85.9	+1.9
Nombre de fuites réparées (avec terrassement)	0	2	1	/
Synoptique récent des réseaux	oui	oui	oui	/

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

REFERENCE	INDICATEUR	PRODUCTEUR	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
QUALITE DU SERVICE A L'USAGER						
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (%)	ARS	100	100	100	0
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (%)	ARS	100	100	100	0
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)	Collectivité	0	10.2	5.10	-5.1 pts
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	Collectivité	100	100	100	0
[P155.1]	Taux de réclamations (u/1000	Collectivité	10.26	0	0	/

	abonnés)					
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	Collectivité	/	/	/	/
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité	/	/	/	/
GESTION FINANCIER ET PATRIMONIALE						
[P103.2B]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	91	91	96	+ 5 pts
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Collectivité	4.09	2.25	1.63	-0.62 pts
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE						
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution (%)	Collectivité	88.4	84	85.9	+1.9
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	Collectivité	0.7	1	0.9	-0.1
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/jour/km)	Collectivité	0.7	0.9	0.8	-0.1
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	ARS	Sans objet	Sans objet	Sans objet	/

4. AMELIORATION DU SERVICE

Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service :

-Renouvellement de la conduite principale par tranches successives et des antennes sur réseaux ramifiés et sur-pressés

BILAN ANNUEL DE LA REGIE DES EAUX – EAU POTABLE

	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre d'habitants desservis	6 936	6 928	6 910	6 797	-1.63
Nombre d'abonnés	3 659	3 657	3 672	3 633	-1.06

PRODUCTION /TRAITEMENT/DISTRIBUTION

Patrimoine :

15 réservoirs
8 sources
8 forages
6 stations de pompage
3 stations de traitement des pesticides
6 surpresseurs

	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes prélevés (m3)	513 948	535 337	488 101	508 160	+4.11
Volumes vendus aux abonnés	401 124	443 428	375 432	386 085	+2.84
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	107.17	107.17	107.17	107.17	0

II. QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE EN DSP 2022

SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD CONTRAT GLOBAL (39 communes)

1. DONNEES DU SERVICE

Type de gestion : DSP (échéance contrat : 31/12/2029) : VEOLIA EAU

- Intégration de SAVIGNY LES BEAUNE dans ce contrat le 1er janvier 2020,
- Intégration de LA ROCHEPOT et BAUBIGNY le 1er janvier 2021
- Intégration de la commune de NOLAY le 1er mars 2021

Communes concernées : ALOXE CORTON, BAUBIGNY,BEAUNE, BLIGNY LES BEAUNE, BOUILLAND, BOUZE LES BEAUNE, CHASSAGNE MONTRACHET, CHEVIGNY EN VALIERE, CHOREY LES BEAUNE, COMBERTAULT, CORBERON, CORCELLES LES ARTS, CORGENGOUX, CORPEAU, DEZIZE LES MARANGES, EBATY, ECHEVRONNE, LADOIX SERRIGNY, LA ROCHEPOT, LEVERNOIS, MARIGNY LES REULLEE, MERCEUIL, MEURSANGES, MEURSAULT, MONTAGNY LES BEAUNE, MONTHELIE,NOLAY, PARIS L'HOPITAL, PERNAND VERGELESSES, POMMARD, PULIGNY MONTRACHET, RUFFEY LES BEAUNE, SAINT AUBIN, SAINTE MARIE LA BLANCHE, SANTENAY,SAVIGNY LES BEAUNE, TAILLY, VIGNOLES, VOLNAY

	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre d'habitants desservis	41 122	42 401*	43 614**	43 444	-0.38 %
Nombre de clients	16 700	17 583*	19 087**	19 249	+ 0.84%

* dû à l'intégration de Savigny les Beaune
** dû à l'intégration de Nolay , La Rochepot et Baubigny

2. PRODUCTION /TRAITEMENT/DISTRIBUTION

Sur le contrat :
- 25 réservoirs
- 19 installations de production

Nature des ressources Ville de BEAUNE : **Source de la Bouzaise / Puits Beaune Sud 1 (BS1)**

Patrimoine :

1 captage d'une capacité totale de 12 000 m3/j
3 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 6 000 m3/j

Type de traitement : **chloration – filtration sable – charbon actif en grains - décarbonatation**

Station de potabilisation de la Bouzaise

Réservoirs des Grèves

Nature des ressources PAYS BEAUNOIS :

Sources de Petit et Grand Champy
Source de Fontaine du Garde
Source de Pissevieille et Coignière
Puits de Vignoles n°1
Puits de Vignoles n°4
Puits de Challanges n°5
Puits Beaune Sud 1 (BS1)

Captage du Petit et Grand Champy

Arrivée des eaux dans le captage du Petit et Grand Champy

Station traitement des pesticides et décarbonatation BS1

Patrimoine :

7 installations de production d'une capacité de 13 840 m3/j
6 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 5 115 m3
2 accélérateurs
2 surpresseurs, 3 stations de reprise
5 bâches

Type de traitement : **chloration**

Nature des ressources MEURSAULT : **source de Meursault Bas (situé sur la Commune d'AUXEY DURESSES)**

Patrimoine :

Captage de la source de Meursault Bas
1 réservoir d'une capacité totale de 350 m3

Type de traitement : javellisation

Nature des ressources POMMARD : sources de Perosey et Pré Blondot

Patrimoine :

Captage des sources de Pérosey et Pré Blondot
Accélérateur de Pommard
Surpresseur du lotissement « La Petite Combe »
Réservoir « Les Charmots »

Type de traitement : chloration

Nature des ressources SANTENAY :

Source En Boichot
Source Saint Jean
En secours, achat d'eau ponctuel au SMEMAC pour PARIS L'HOPITAL et DEZIZE-lès-MARANGES ; Possibilité également de secours de SANTENAY par le syndicat de la Vallée de la Dheune (Convention à échéance fin 2018, à renouveler en 2019).

Patrimoine :

2 captages
1 réservoir d'une capacité totale de stockage de 1000 m3
Une station de reprise à St Jean
1 accélérateur pour assurer l'interconnexion entre Santenay et Dezize-lès-Maranges
Une station de traitement des pesticides
1 surpresseur à BORGY
1 réservoir à DEZIZE (225m3)
1 réservoir à BORGY (200 m3)

Type de traitement : chloration + filtration et traitement pesticides (CAG)

Nature des ressources SAINT AUBIN: Source de Runger (sur la Commune de LA ROCHEPOT) + approvisionnement par le réseau principal Pays Beaunois

Patrimoine :

1 captage
1 réservoir d'une capacité totale de stockage de 110 m3

Type de traitement : chloration

Nature des ressources MONTHELIE : **source du Mont Milan + compléments par le réseau principal**

Patrimoine :

1 Captage de la source du Mont Milan
1 Réservoir de 40 m3

Type de traitement : **javellisation**

Nature des ressources BOUILLAND : 2 sources : Source En Raffin et Source de Fontenotte Lume (en secours)

Patrimoine :

2 captages
1 réservoir de 325 m3

Type de traitement : **javellisation**

Nature des ressources NOLAY : 4 sources : source Coyot / source Cul des Prés / source fontaine de Drouet / source des Prés

Patrimoine :

3 captages
4 réservoirs d'une capacité de stockage de 1 700 m3

Type de traitement : chloration

Nature des ressources LA ROCHEPOT / BAUBIGNY : Achat d'au au barrage de Chamboux via les réseaux du Syndicat des eaux d'Arnay le Duc

Patrimoine :

4 réservoirs d'une capacité de stockage de 600 m3

Type de traitement : chloration

✓ **Volume prélevé par ressource**

	2020	2021	2022	N/N-1
Volume prélevé (m3)	**4 414 250**	**4 403 019**	**4 136 349**	**-6,1%**
Volume prélevé par ressource (m3)				
SR Savigny Vermots	106 763	100 255	**102 903**	2,6%
UP Aloxe Corton	1 323 046	1 219 287	**1 140 196**	-17,3%
UP Savigny Fontaine Froide	48 316	53 931		
UP Vignoles Puits 1	22 774	21 413	**28 208**	2,9%
UP Vignoles Puits 4	26 566	32 723	**37 974**	16,0%
UP Vignoles Puits 5	38 857	13 717	**20 773**	51,4%
UP Beaune Bouzaise	1 845 818	1 797 932	**1 591 341**	-11,5%
UP Beaune BS1	579 697	543 334	**695 160**	27,9%
UP Santenay Boichot	104 069	110 104	**93 738**	-14,9%
UP Santenay Saint Jean	13 230	23 216	**24 805**	6,8%
UP Bouilland en Raffin	9 228	18 756	**12 894**	-31,3%
UP Meursault	221 513	140 731	**184 947**	31,4%
UP Nolay Drouet		7 498	**6 270**	-16,4%
UP Nolay Principal Cormot		74 373	**65 667**	-11,7%
UP Pommard Grange au Vager	60 326	58 620	**57 128**	-2,5%
UP Auxey Mont Milan Monthelie	14 047	21 236	**17 245**	-18,8%

	2020	2021	2022	N/N-1
Volume prélevé (m3)	**4 414 250**	**4 403 019**	**4 136 349**	**-6,1%**
Volume eau brute acheté	1 794	45 798	0	-100,0%
Besoin des usines	131 861	140 131	169 257	20,8%
Volume produit (m3)	**4 282 389**	**4 262 888**	**3 967 092**	**-6,9%**
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	1 794	91 240*	108 462	18,9%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	182 829	209 757	175 425	-16,4%
Volume mis en distribution (m3)	**4 101 354**	**4 144 371**	**3 900 129**	**-5,9%**
Volume vendu (m3)	**2 903 674**	**3 050 982**	**3 011 858**	**-1,3%**
Nombre d'abonnés	**17 583**	**19 087**	**19 249**	**+0,84%**

***Volume acheté important car intégration en 2021 dans le contrat des communes de NOLAY, LA ROCHEPOT et BAUBIGNY : achat d'eau au SMEMAC pour Nolay et achat d'eau au Syndicat de Chamboux pour La Rochepot Baubigny**

✓ **Volume vendu par commune (voir pages suivantes)**

	2020	2021	2022	N/N-1
ALOXE CORTON				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	139	141	**142**	0,7%
Nombre d'abonnés (clients)	107	106	**104**	-1,9%
Volume vendu (m3)	-4 273	42 974	**34 698**	-19,3%
BAUBIGNY				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	208	210	**213**	1,4%
Nombre d'abonnés (clients)		196	**198**	1,0%
Volume vendu (m3)		15 361	**14 377**	-6,4%
BEAUNE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	21 747	21 472	**21 310**	-0,8%
Nombre d'abonnés (clients)	7 114	7 261	**7 317**	0,8%
Volume vendu (m3)	1 419 599	1 468 312	**1 445 246**	-1,6%
BLIGNY LES BEAUNE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 268	1 259	**1 268**	0,7%
Nombre d'abonnés (clients)	577	580	**590**	1,7%
Volume vendu (m3)	52 873	51 730	**54 921**	6,2%
BOUILLAND				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	219	221	**227**	2,7%
Nombre d'abonnés (clients)	151	153	**159**	3,9%
Volume vendu (m3)	9 966	11 349	**10 031**	-11,6%
BOUZE LES BEAUNE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	321	319	**317**	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)	177	181	**181**	0,0%
Volume vendu (m3)	16 335	16 718	**17 342**	3,7%
CHASSAGNE MONTRACHET				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	316	313	**311**	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)	289	283	**283**	0,0%
Volume vendu (m3)	29 763	27 111	**24 872**	-8,3%
CHEVIGNY EN VALIERE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	362	373	**383**	2,7%
Nombre d'abonnés (clients)	183	186	**188**	1,1%
Volume vendu (m3)	17 262	22 269	**18 741**	-15,8%
CHOREY LES BEAUNE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	650	650	**654**	0,6%
Nombre d'abonnés (clients)	287	287	**289**	0,7%
Volume vendu (m3)	26 470	26 094	**26 811**	2,7%
COMBERTAULT				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	574	561	**549**	-2,1%
Nombre d'abonnés (clients)	212	224	**227**	1,3%
Volume vendu (m3)	26 774	15 908	**17 333**	9,0%
CORBERON				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	456	447	**445**	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	193	194	**193**	-0,5%
Volume vendu (m3)	20 579	19 485	**20 591**	5,7%
CORCELLES LES ARTS				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	480	471	**461**	-2,1%
Nombre d'abonnés (clients)	201	201	**204**	1,5%
Volume vendu (m3)	21 588	17 986	**17 912**	-0,4%
CORGENGOUX				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	384	381	**382**	0,3%
Nombre d'abonnés (clients)	168	171	**173**	1,2%
Volume vendu (m3)	14 908	17 041	**18 980**	11,4%

	2020	2021	2022	N/N-1
CORPEAU				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	983	991	**993**	0,2%
Nombre d'abonnés (clients)	427	434	**437**	0,7%
Volume vendu (m3)	39 631	40 786	**39 662**	-2,8%
DEZIZE LES MARANGES				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	178	177	**177**	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)	135	136	**139**	2,2%
Volume vendu (m3)	11 933	10 212	**10 330**	1,2%
EBATY				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	264	260	**259**	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	106	106	**107**	0,9%
Volume vendu (m3)	6 997	9 691	**8 555**	-11,7%
ECHEVRONNE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	297	306	**308**	0,7%
Nombre d'abonnés (clients)	154	152	**150**	-1,3%
Volume vendu (m3)	11 867	13 539	**12 924**	-4,5%
LA ROCHEPOT				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	299	298	**294**	-1,3%
Nombre d'abonnés (clients)		199	**196**	-1,5%
Volume vendu (m3)		19 622	**15 306**	-22,0%
LADOIX SERRIGNY				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 865	1 868	**1 855**	-0,7%
Nombre d'abonnés (clients)	842	856	**863**	0,8%
Volume vendu (m3)	82 557	78 448	**83 441**	6,4%
LEVERNOIS				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	345	349	**354**	1,4%
Nombre d'abonnés (clients)	188	196	**200**	2,0%
Volume vendu (m3)	32 854	32 122	**36 595**	13,9%
MARIGNY LES REULLEE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	221	225	**225**	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)	105	104	**104**	0,0%
Volume vendu (m3)	10 712	10 406	**11 132**	7,0%
MERCEUIL				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	834	832	**829**	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	385	391	**397**	1,5%
Volume vendu (m3)	73 860	79 187	**80 589**	1,8%
MEURSANGES				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	577	580	**585**	0,9%
Nombre d'abonnés (clients)	260	266	**276**	3,8%
Volume vendu (m3)	28 418	31 247	**28 273**	-9,5%
MEURSAULT				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 472	1 464	**1 453**	-0,8%
Nombre d'abonnés (clients)	871	875	**878**	0,3%
Volume vendu (m3)	135 136	120 566	**153 296**	27,1%
MONTAGNY LES BEAUNE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	700	731	**770**	5,3%
Nombre d'abonnés (clients)	381	381	**382**	0,3%
Volume vendu (m3)	76 011	78 685	**69 536**	-11,6%
MONTHELIE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	167	168	**170**	1,2%
Nombre d'abonnés (clients)	111	113	**114**	0,9%
Volume vendu (m3)	9 939	9 899	**11 281**	14,0%

	2020	2021	2022	N/N-1
NOLAY				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		1 472	**1 457**	-1,0%
Nombre d'abonnés (clients)		848	**850**	0,2%
Volume vendu (m3)		76 223	**64 420**	-15,5%
PARIS L'HOPITAL				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	310	314	**322**	2,5%
Nombre d'abonnés (clients)	183	185	**191**	3,2%
Volume vendu (m3)	12 278	15 486	**10 914**	-29,5%
PERNAND-VERGELESSES				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	253	249	**245**	-1,6%
Nombre d'abonnés (clients)	183	185	**182**	-1,6%
Volume vendu (m3)	13 258	14 221	**14 821**	4,2%
POMMARD				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	513	490	**466**	-4,9%
Nombre d'abonnés (clients)	335	333	**334**	0,3%
Volume vendu (m3)	33 645	33 097	**40 101**	21,2%
PULIGNY MONTRACHET				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	400	397	**393**	-1,0%
Nombre d'abonnés (clients)	324	330	**336**	1,8%
Volume vendu (m3)	32 128	33 826	**33 217**	-1,8%
RUFFEY LES BEAUNE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	763	774	**773**	-0,1%
Nombre d'abonnés (clients)	337	348	**353**	1,4%
Volume vendu (m3)	34 671	32 175	**35 088**	9,1%
SAINT AUBIN				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	231	230	**229**	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	198	200	**193**	-3,5%
Volume vendu (m3)	14 313	17 079	**18 044**	5,7%
SAINTE MARIE LA BLANCHE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	913	921	**931**	1,1%
Nombre d'abonnés (clients)	425	435	**452**	3,9%
Volume vendu (m3)	169 711	149 479	**149 144**	-0,2%
SANTENAY				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	904	905	**920**	1,7%
Nombre d'abonnés (clients)	509	517	**525**	1,5%
Volume vendu (m3)	55 338	90 634	**77 231**	-14,8%
SAVIGNY LES BEAUNE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 346	1 339	**1 329**	-0,7%
Nombre d'abonnés (clients)	753	762	**762**	0,0%
Volume vendu (m3)	114 099	95 408	**102 367**	7,3%
TAILLY				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	185	191	**197**	3,1%
Nombre d'abonnés (clients)	113	116	**118**	1,7%
Volume vendu (m3)	13 740	14 403	**11 738**	-18,5%
VIGNOLES				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 007	1 013	**1 000**	-1,3%
Nombre d'abonnés (clients)	392	388	**398**	2,6%
Volume vendu (m3)	39 581	39 424	**38 888**	-1,4%
VOLNAY				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	250	252	**248**	-1,6%
Nombre d'abonnés (clients)	205	206	**204**	-1,0%
Volume vendu (m3)	16 324	14 512	**15 185**	4,6%

✓ **Rendement des réseaux par Unité de Distribution (UDI)**

	2020	2021	2022	Objectif contractuel
BEAUNE	82 %	81,9 %	86,9%	80,5 %
EX SIVOM PAYS BEAUNOIS	69 %	77,6 %	78,8%	75 %
MEURSAULT	82,4%	81,9%	93,2%	81%
SANTENAY	92,2%	95,6%	95,0%	80,5%
POMMARD	73,7%	72,4%	81,5%	75%
SAINT AUBIN	73,5%	72%	99,0%	80%
BOUZE LES BEAUNE	107%	120% ?	95,3%	75%
BOUILLAND	97,2%	101% ?	85,8%	80%
MONTHELIE	88,5%	85,6%	91,1%	80%
SAVIGNY LES BEAUNE	84,5%	80,1%	82,4%	75%
LA ROCHEPOT / BAUBIGNY	82,1%	78 %	69,5 %	75%
NOLAY	72,1%	65 %	66,3 %	75%

2 UDI sont en dessous des objectifs contractuels du délégataire, des pénalités seront appliquées.
Sur Nolay, découverte d'une grosse fuite avant compteur situé en domaine privé, pas de résonance, estimation fuite de + 14 000 m3 entre janvier et septembre 2022.

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

REFERENCE	INDICATEUR	PRODUCTEUR	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
QUALITE DU SERVICE A L'USAGER						
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (%)	ARS	100	100	99.5[1]	-0.5%
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (%)	ARS	97.2	96.8	97[2]	+0.2%
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)	Collectivité	2.22	4.30	6.23	+44.8%
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	Collectivité	100	100	100	/
[P155.1]	Taux de réclamations (u/1000 abonnés)	Collectivité	1.93	1.05	0.42	-60.0%
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	Collectivité	1.55	0.84	0.61	-27.4%
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité	21	20	9	-55.0%
GESTION FINANCIER ET PATRIMONIALE						
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (%)	Collectivité	110	110	110	/

[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité	0.90	0.93	0.92	-1.1%
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE						
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution (%)	Collectivité	77.0	77.4	80.4	+3.7%
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	Collectivité	5.97	5.61	4.65	-17.1%
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/jour/km)	Collectivité	5.09	4.69	3.80	-18.9%
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	ARS	55	62	64	+3.2%

(1) Non-conformité due bactéries coliformes sur Savigny lès Beaune, défaut système de chloration, chloration choc réalisée rapidement. Contre analyse devenue conforme.
(2) Non-conformité due à la turbidité (Nolay), 1 non-conformité sur le plomb , 1 non-conformité sur nickel (Santenay) et 3 sur pesticides sur station traitement (nappe Vignoles) après contre analyse ses non-conformités sont devenues conformes.

4. AMELIORATION DU SERVICE

Mise en place temporaire d'une unité mobile de traitement d'eau potable sur le puits 4 de Vignoles
Cette unité mobile de traitement a permis de maintenir l'alimentation en eau d'une grande partie du territoire compte tenu de la teneur en pesticides sur ce puits.
Cette unité a été opérationnelle d'août à novembre 2022 pour pallier la diminution des débits des sources de Savigny aliment les communes de l'ex-SIVOM du pays Beaunois

<u>Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service</u> :

- En 2023, la CABCS va baser sa campagne de renouvellement du réseau d'eau potable à un taux de 1.1 % conformément aux engagements pris dans le SDAEP soit un peu plus de 7 kms.

- Lancement des études pour la mise en place d'une unité de traitement sur les puits de Vignoles afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur Pays Beaunois – Beaune.

5. RAPPORT DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (BEAUNE)

Rapport ci-joint en annexe.

BILAN ANNUEL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

PRINCIPAUX CHIFFRES

Linéaire de réseau : 715.9 km (hors branchements)

Nombre de captages : 37

	2018	2019	2020	2021	2022
Volume prélevé total	4 636 522	4 663 288	5 017 308	4 725 227	4 644 509
Volume vendu (abonnés + vol de service + autres collectivités)	3 855 583	3 611 235	3 441 655	3 426 414	3 397 943
Volume acheté à d'autres services	100 036	80 993	90 907	105 174	121 432
Nombre d'abonnés *	22 201	22 344	22 478	22 759	22 889

Environ 3.3 km de réseaux renouvelés en 2022
(soit 0.46 % du linéaire total hors branchements)

III. QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DONT LA GESTION A ETE DELEGUEE A UN SYNDICAT

Ces communes concernent :

- VALMONT, MAVILLY-MANDELOT, MELOISEY, SAINT-ROMAIN et SANTOSSE appartenant au Syndicat des Eaux d'ARNAY LE DUC
- CHAUDENAY appartenant au Syndicat des Eaux de la Basse-Dheune
- CHANGE appartenant au Syndicat de Mutualisation de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC)

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable seront présentés dans un premier temps par ces syndicats lors de leurs assemblées délibérantes. Ils seront ensuite approuvés par la Communauté d'Agglomération lors d'un prochain Conseil Communautaire

ANNEXES

ANNEXE 1 : ARS 21 – Rapport annuel réglementaire sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine – BEAUNE

ANNEXE 2 : ARS 71 – Rapport annuel réglementaire sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine – CHAGNY (non transmis à ce jour)

ANNEXE 3 : Plaquettes d'information sur la fiscalité de l'Eau *(Rédaction par les Agences de L'Eau et diffusion suivant l'article L224-5 du CGCT)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :

0210325 - CABCS, BEAUNE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté - ARS - UTSE21 -
Courriel : ARS-BFC-DSP-SE-21@ars.sante.fr

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine 3

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion 6

Organisation de l'alimentation en eau 6

Données sur les ressources de l'unité de gestion 7

Situation administrative des captages 7

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau 8

Données sur la production de l'unité de gestion 9

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion 10

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution 11

UDI CABCS, R. BEAUNE VILLE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022 12

UDI CABCS, R. BEAUNE VILLE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022 17

UDI CABCS, R. BEAUNE VILLE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022 18

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion 19

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion 19

Conclusion générale sur l'unité de gestion 20

Liste des sigles 21

Annexes 22

Informations sur les Points de Surveillance 23

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.
La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection.
Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contrainte lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux.
Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniaque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

Information des usagers

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations générales de consommation

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.
Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartrer les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).

Les prélèvements effectuées caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels règlementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CABCS, R. PRINCIPAL

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
BEAUNE SUD 1, FORAGE F1	FORAGE	BEAUNE	05266X0066	06/01/2018	26/03/2019	02/05/2019
BEAUNE SUD 1, FORAGE F2	FORAGE	BEAUNE	05266X0059	06/01/2018	26/03/2019	02/05/2019

Gestionnaire du ou des captages : CABCS, BEAUNE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
S. DE LA BOUZAISE	EXURGENCE KARSTIQUE	BEAUNE	05266X0032	22/09/1989	25/10/1989	03/08/1990

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Gestionnaire du ou des captages : CABCS, R. PRINCIPAL

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
BEAUNE SUD 1, FORAGE F1	BEAUNE	05266X0066	02/05/2019	80 %	960	768
BEAUNE SUD 1, FORAGE F2		05266X0059	02/05/2019	80 %	4 920	3 936
Total : 2					**5 880**	**4 704**

Indice consolidé pour l'UGE (**) : 80,0 %
(Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : CABCS, BEAUNE

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
S. DE LA BOUZAISE	BEAUNE	05266X0032	03/08/1990	80 %	10 000	8 000
Total : 1					**10 000**	**8 000**

Indice consolidé pour l'UGE (**) : 80,0 %
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% Aucune action.
20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
50% Dossier recevable déposé en préfecture.
60% Arrêté préfectoral.
80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.
(**) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

Données sur la production de l'unité de gestion

021000203 - STP BOUZAISE

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	
Débit moyen journalier	**4 790**
Débit réglementaire	**4 790**

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
POLYHYDROXYCHLOROSULFA. D'ALUMINIUM	1: COAGULANT
ACIDE SULFURIQUE	2: ADJUVANT DE FLOCULATION
COAGULATION - FLOCULATION	2: CLARIFICATION
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
SOUDE	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION
ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)	4: OXYDATION-DESINFECTION
CHARBON ACTIF EN GRAINS	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT
SABLES	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

021000199 - CABCS, R. BEAUNE VILLE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
20 090	20 090	20 090	20 090

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
021	21054	BEAUNE	Ville sans hameaux	97

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformitées limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

021000199 - CABCS, R. BEAUNE VILLE

Unité de distribution CABCS, R. BEAUNE VILLE (021000199)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

Unité de distribution : CABCS, R. BEAUNE VILLE

Code : 021000199

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					49	0,00		300,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					49	0,00		70,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	49	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	49	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			49	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			49	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	49	7,00	14,94	26,00		2
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					49	18,20	20,01	21,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
ASPECT (QUALITATIF)						49	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						49	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						49	0,00	0,98	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						49	0,00	0,86	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU		1,00		0,50	6	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	38	0,00	0,02	0,63		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					49	0,09	0,36	0,63		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					49	0,14	0,41	0,65		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					5	4,29		11,25		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	5	1		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	49	7,30		8,10		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					5	7,53		7,78		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					11	21,40		28,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					11	12,00		19,50		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					5	38,33	48,31	59,72		
CHLORURES	mg/L				250,00	11	10,20	13,55	18,60		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	49	438,00	575,12	664,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					5	8,02	8,91	10,27		
POTASSIUM	mg/L					5	1,00	1,22	1,50		
SODIUM	mg/L				200,00	5	42,60	64,10	74,70		
SULFATES	mg/L				250,00	11	16,50	30,25	49,60		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	8	0,00	7,13	57,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	5	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											

Unité de distribution : CABCS, R. BEAUNE VILLE

Code : 021000199

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	49	0,00	0,00	0,03		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			21	7,30	14,17	20,70		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			11	0,25	0,29	0,41		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			11	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	11	0,00	0,61	1,44		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	20	0,00	8,10	20,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			3	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	5	0,00	0,00	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,00			5	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			3	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	3	0,04	0,36	0,93		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			5	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			5	0,04	0,06	0,07		
MERCURE	microgramme/L		1,00			5	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			2	3,00	4,50	6,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			3	0,00	4,33	8,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,03	0,03	0,03		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			8	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			8	0,00	1,99	4,10		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			8	0,00	1,81	4,20		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			8	0,00	2,10	4,60		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			8	0,00	5,90	12,60		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			8	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLORODIFLUOROMÉTHANE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
DICHLORODIFLUOROMÉTHANE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CABCS, R. BEAUNE VILLE

Code : 021000199

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈN	microgramme/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAIN CATION	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : CABCS, R. BEAUNE VILLE

Code : 021000199

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 194	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					18	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

sulcotrione, mésotrione, triclopyr, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, dichlorprop, fenoxaprop-p-ethyl, mécoprop, haloxyfop éthoxyéthyl, 2,4-mcpa, mecoprop-1-octyl ester, propaquizafop, quizalofop, mancozèbe, iprovalicarb, fenoxycarbe, chlorprophame, carbétamide, carbaryl, carbendazime, carbofuran, benomyl, bendiocarbe, asulame, triallate, thiodicarbe, thiobencarde, prosulfocarbe, propamocarbe, propoxur, pyrimicarbe, phenmédiphame, oxamyl, méthomyl, méthiocarb, aldrine, quintozène, oxadiazon, méthoxychlore, heptachlore, dieldrine, hch alpha+beta+delta+gamma, hch gamma (lindane), hch epsilon, hch delta, hch béta, hch alpha, hexachlorobenzène, endrine, endosulfan béta, endosulfan alpha, dimétachlore, ddt-4,4', ddt-2,4', pyrimiphos méthyl, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, méthidathion, malathion, fosthiazate, fonofos, ethephon, ethion, quinalphos, disodium phosphonate, demeton s méthyl, diméthoate, diazinon, chlorpyriphos éthyl, chlorpyriphos méthyl, azinphos éthyl, cadusafos, chlorfenvinphos, dichlofenthion, dichlorvos, thiométon, trichloronat, flufenacet, thidiazuron, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, secbuméton, sébuthylazine, propazine, métamitrone, métribuzine, hexazinone, desmétryne, cyanazine, atrazine, améthryne, alachlore, ametoctradine, cyazofamide, acétochlore, amitraze, boscalid, captafol, zoxamide, tébutam, pyroxsulame, propyzamide, pethoxamide, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, mefenacet, mandipropamide, isoxaben, fluopyram, fluopicolide, fenhexamid, diméthénamide, cymoxanil, cyflufenamide, trinéxapac-éthyl, buturon, cycluron, chlorsulfuron, chlortoluron, diflubenzuron, diuron, ethidimuron, flufénoxuron, fluométuron, fénuron, hexaflumuron, iodosulfuron-methyl-sodium, isoproturon, linuron, monuron, métabenzthiazuron, métoxuron, néburon, thébuthiuron, thiazfluron, amidosulfuron, triflusulfuron-methyl, tritosulfuron, triasulfuron, tribenuron-méthyle, thifensulfuron méthyl, sulfosulfuron, prosulfuron, nicosulfuron, mésosulfuron-méthyl, metsulfuron méthyl, foramsulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, flazasulfuron, alphaméthrine, betacyfluthrine, bifenthrine, bioresmethrine, lambda cyhalothrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, piperonil butoxide, perméthrine, tefluthrine, dinitrocrésol, dicamba, bromoxynil, dinoterbe, imazaméthabenz, pentachlorophénol, dinoseb, triticonazole, aminotriazole, azaconazole, bromuconazole, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, diniconazole, cyproconazol, difénoconazole, myclobutanil, propiconazole, prothioconazole, tébuconazole, thiencarbazone-methyl, triadiméfon, kresoxim-méthyle, azoxystrobine, picoxystrobine, pyraclostrobine, trifloxystrobine, atrazine déséthyl, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, hydroxyterbuthylazine, terbuthylazin déséthyl, simazine hydroxy, atrazine déséthyl-2-hydroxy, oxa alachlore, atrazine-2-hydroxy, metolachlor noa 413173, esa metolachlore, flufenacet esa, atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl déisopropyl, terbuméton-désethyl, aldicarbe sulfoné, imazaméthabenz-méthyl, ioxynil, desméthylisoproturon, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, desmethylnorflurazon, diméthachlore oxa, diméthénamide oxa, flufénacet oxa, heptachlore époxyde trans, sebuthylazine 2-hydroxy, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, trietazine 2-hydroxy, trietazine desethyl, thiofanox sulfoxyde, hydroxycarbofuran-3, propazine 2-hydroxy, heptachlore époxyde cis, fluazifop, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, dibutyléta in cation, ampa, aldicarbe sulfoxyde, pyriméthanil, dichloropropylène-1,3 total, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 trans, chloro-4 méthylphénol-3, acétamiprid, acifluorfen, bénalaxyl, benoxacor, benfluraline, bixafen, bromacil, bentazone, chlorantraniliprole, chinométhionate, chlorbromuron, chloridazone, clethodime, chlormequat, clomazone, clopyralid, cloquintocet-mexyl, clothianidine, chlorothalonil, aclonifen, chlorophacinone, cycloxydime, dibromo-1,2-chloro-3propane, dicofol, diflufénicanil, dichlobénil, diméfuron, diphenylamine, diquat, dithianon, diméthomorphe, fosetyl-aluminium, emamectine, ethofumésate, flurochloridone, fipronil, flonicamide, fluazifop-p-butyl, flumioxazine, fluquinconazole, flurprimidol, flurtamone, fluxapyroxad, folpel, fomesafen, fenpropimorphe, fenpropidin, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, glufosinate, glyphosate, heptamethyltrisiloxane modifié, hexythiazox, imazamox, imazalile, imazapyr, imidaclopride, iprodione, isoxaflutole, lenacile, meptyldinocap, mefenpyr diethyl, mepiquat, métaldéhyde, métalaxyle, metrafenone, mépanipyrim, norflurazon, oxadixyl, oxyfluorfene, paclobutrazole, prochloraze, pendiméthaline, pencycuron, total des pesticides analysés, piclorame, picolinafen, pinoxaden, cyprodinil, propoxycarbazone-sodium, procymidone, paraquat, pyridate, pyréthrine, pyridabène, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spinosad, spiroxamine, terbacile, tébufenpyrad, tributyltin cation, tétraconazole, teflubenzuron, thiabendazole, thiaclopride, trifluraline, triforine, esa acetochlore, oxa acetochlore, cga 369873, cga 354742, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, esa alachlore, esa metolachlore, metolachlor noa 413173, oxa metolachlore, esa metazachlore, oxa metazachlore

Unité de distribution CABCS, R. BEAUNE VILLE (021000199)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **2**

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : CABCS, R. BEAUNE VILLE	TEMPÉRATURE DE L'EAU	08/08/2022	26 °C
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	08/08/2022	26 °C

Unité de distribution CABCS, R. BEAUNE VILLE (021000199)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	**49**	
Nombre de prélèvements non conformes :	**0**	
Proportion de prélèvements conformes :		**100,00 %**

Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	**49**	
Nombre de prélèvements non conformes :	**0**	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		**100,00 %**

Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformitées limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - STP BOUZAISE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	6
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	6
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	24

Année	TTP - STP BS1 R. BEAUNE VILLE CABCS	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	15

Année	UDI - CABCS, R. BEAUNE VILLE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	40
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	38
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	38
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	116

Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
Nombre de prélèvement :	155

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Le réseau de Beaune est alimenté essentiellement par la source de la Bouzaise, avec un appoint par le champ captant « Beaune Sud 1 ».

En 2022, l'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité, pour tous les paramètres mesurés.

En conséquence, l'eau distribuée à Beaune a été de très bonne qualité en 2022.

Par délégation,

Pour le Directeur Général
L'ingénieur d'Etudes Sanitaires

Célia FIABANE

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Annexes

Informations sur les Points de Surveillance

Informations sur les Points de Surveillance

021000199 - CABCS, R. BEAUNE VILLE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
S. DE LA BOUZAISE	Principal	21054 - BEAUNE	RECEPTACLE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BEAUNE SUD 1, FORAGE F1	Principal	21054 - BEAUNE	EAU BRUTE CAPTAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STP BOUZAISE	Principal	21054 - BEAUNE	SORTIE STATION	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
BEAUNE SUD 1, FORAGE F2	Principal	21054 - BEAUNE	EAU BRUTE CAPTAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BS1, MELANGE F1-F2	Principal	21054 - BEAUNE	BÂCHE EB	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STP BS1 R. BEAUNE VILLE CABCS	Principal	21054 - BEAUNE	SORTIE TRAITEMENT	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BÂCHE STP BS1 R. BEAUNE VILLE CABCS	Secondaire	21054 - BEAUNE	BÂCHE EAU TRAITEE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2021

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau

SAUVONS L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,81 € TTC/m³** et de **4,15 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

**Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2018.*

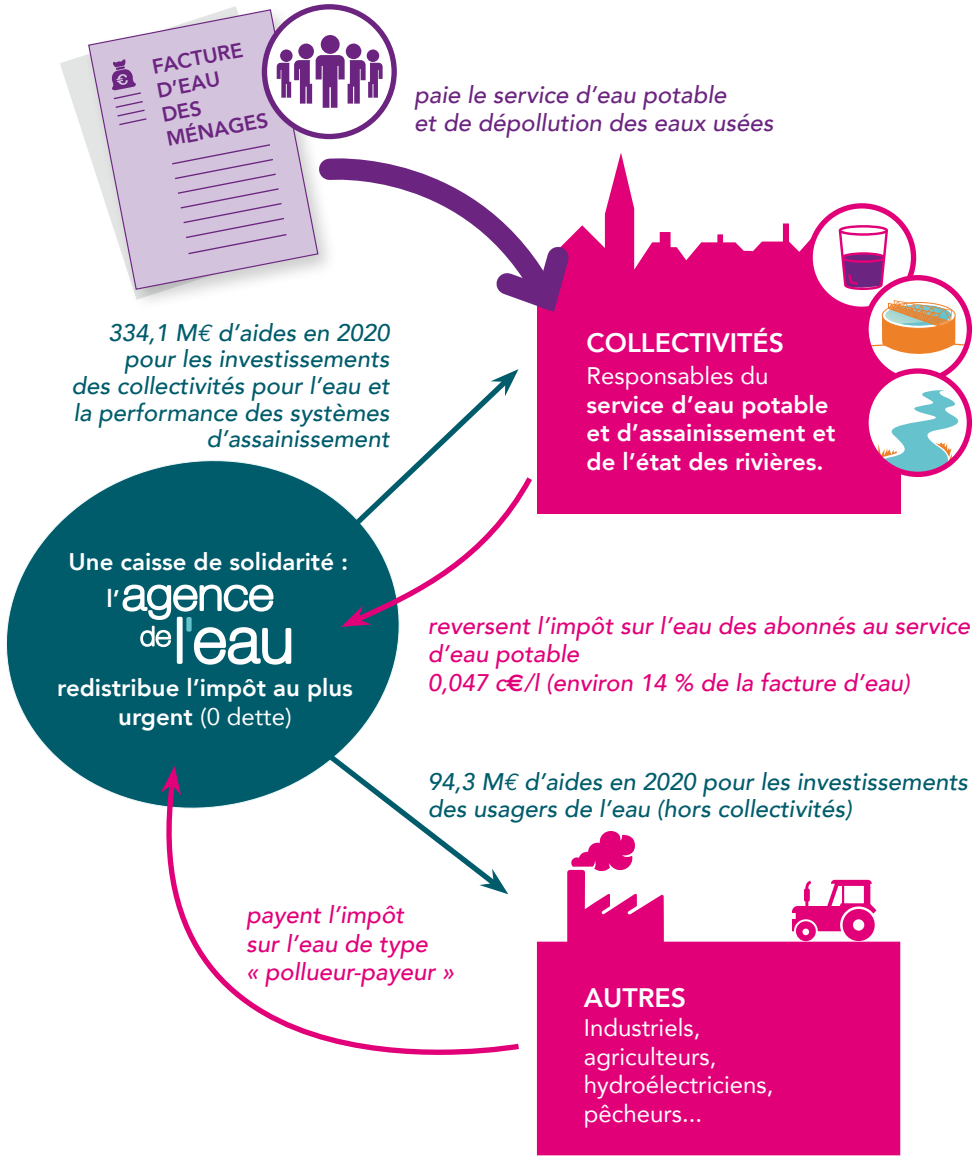

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2020

57,5% des aides attribuées en 2020 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

▶ Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (34,4 millions €)

291 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation…) permettent d'économiser 15,6 millions m^3, soit la consommation annuelle d'une ville de 283000 habitants.

▶ Pour dépolluer les eaux (106,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

12 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 45 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 45,9 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (54,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 37,5 M€ d'aides.

▶ Pour réduire les pollutions toxiques (8,4 millions €)

5 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
3 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,5 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 43,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 480 et 870 millions d'€ aux consommateurs d'eau.
43,9 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (48 millions €)

43,5 km de rivières restaurées et 69 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
1795 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 », l'agence a accompagné 52 projets pour un montant de 7,3 M€ d'aides.
L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages sur 12226 ha d'herbiers.

▶ Pour la solidarité internationale (4 millions €)

49 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 17 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2021

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.

13,1 % (72 M€) payés par les collectivités **comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau**

70,7 % (387,8 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **comme redevance de pollution domestique**

9,3 % (51 M€) payés par les industriels et les activités économiques **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**

2,9 % (15,8 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux, d'ouvrages de stockage et d'obstacles **comme redevance pour la protection du milieu aquatique**

0,9 % (4,7 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**

3,2 % (17,6 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits **comme redevance de pollution diffuse**

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

En sus de ce que rapportent les redevances, le gouvernement a décidé d'accorder à l'agence 65 M€ de crédits pour contribuer à la relance des investissements dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

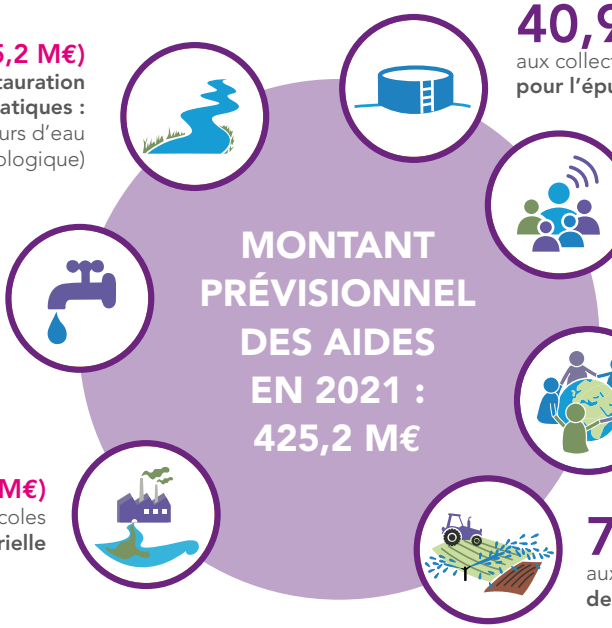

20 % (85,2 M€) aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques :** zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique)

40,9 % (173,9 M€) aux collectivités *(bénéficiant au prix de l'eau)* **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales**

3,6 % (15,2 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…, **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information

22,4 % (95,1 M€) **pour les économies d'eau et la protection de la ressource en eau :** protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource

0,9 % (3,9 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies

5,1 % (21,7 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle**

7,1 % (30,2 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de dépollution dans l'agriculture**

- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de 85,99 M€.

Découvrez le 11e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2020

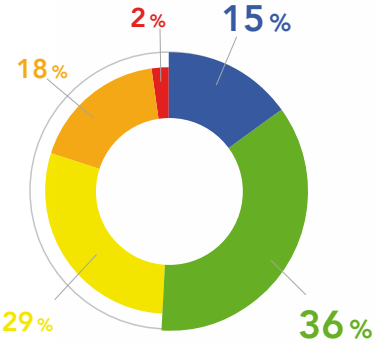

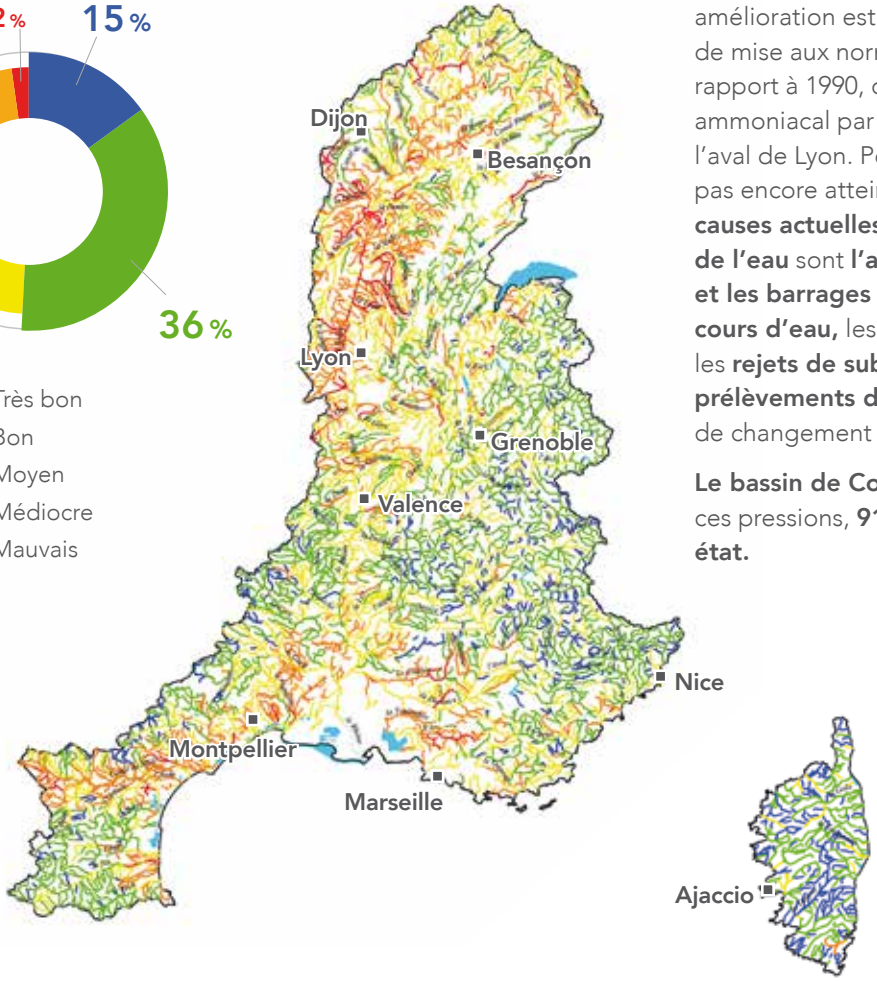

Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau,** les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau** excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.**

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 15,5 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 330 000 habitants permanents
- 3,4 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

SAUVONS L'EAU !

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

...bigbang.fr • Mars 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

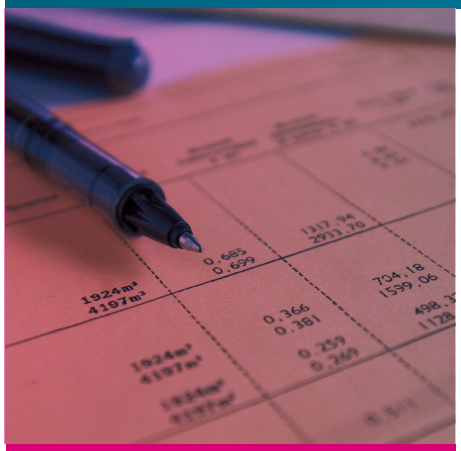

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

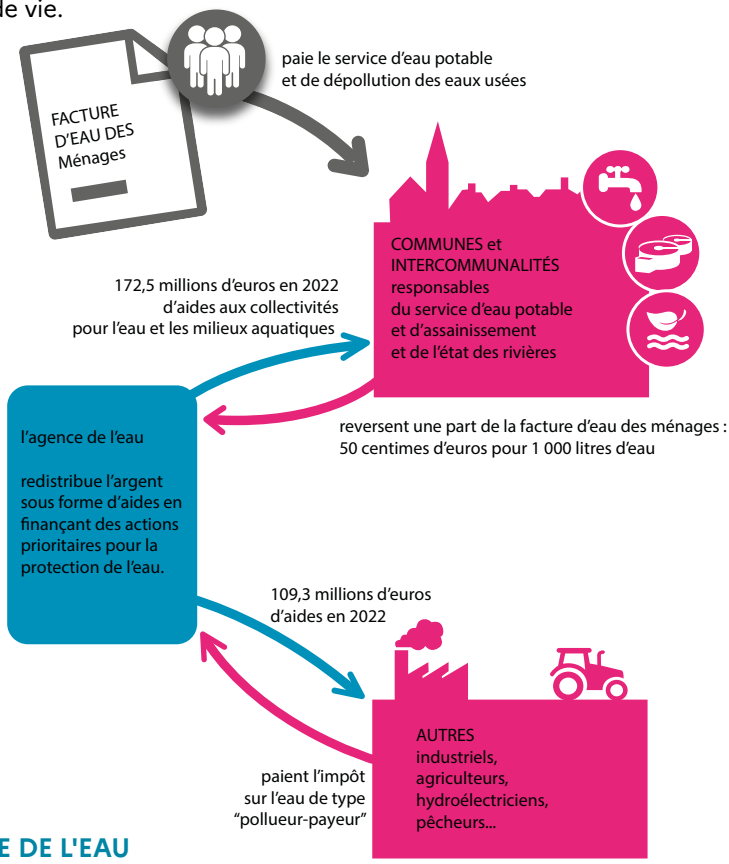

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : **www.services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea • données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions :** https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

0,65 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

3,28 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

65,13 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

11,30 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau
100 EURO en 2022

0,59 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs

1,89 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs

1,66 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

6,25 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

9,25 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

3,18 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle

41 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie

14,12 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau
100 EURO en 2022

3,73 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable

11,46 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau

19,04 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

7,47 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...

NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS PAR LES ACTIONS INTERNATIONALES
325 000

POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
40 %

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS
181

MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC, BIO, PSE)*
38,2

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS
809

NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS
1 239

NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE
53

MASSE EN KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
17 573

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

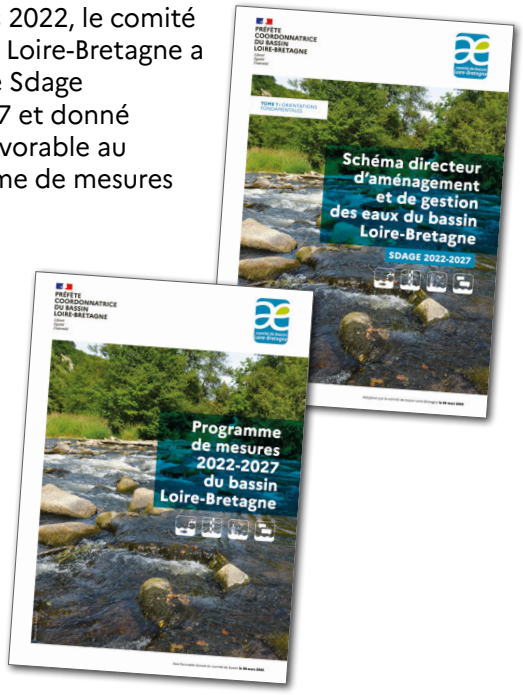

https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

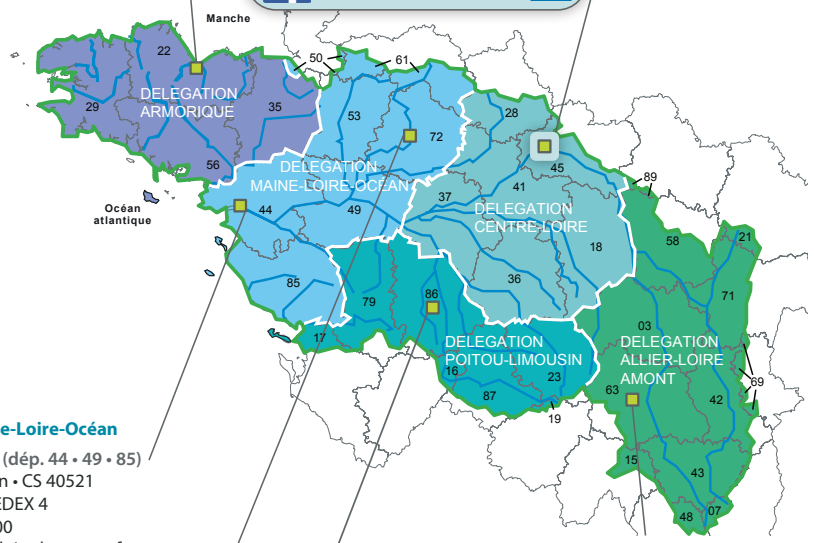

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégation Maine-Loire-Océan
➔ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

➔ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr & aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Retrouvez toutes les ressources sur le site
https://www.lesagencesdeleau.fr/
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

➔ bit.ly/Podcasts-Eau

Réalisation : AELB-DIC • mars 2023 • Imprim'vert sur papier PEFC™
Crédits • photos : les agences de l'eau - istockphoto, OTempora & Jean-Louis Aubert